



Soins à domicile par la sage-femme organisation

Qui? Comment?

- ▶ Par l'équipe des SF de la maternité (polyvalence)
- ▶ 14 ans d'existence du service de soins à domicile SF
- ▶ Minimum 2 ans d'expérience et écolage de 2 jours
- ▶ 7 jours/7
- ▶ 1 sage-femme pour un maximum de 7 patientes (durée approximative: 45 min)
- ▶ Avec la voiture du CHRV
- ▶ Utilisation tablette
- ▶ Possibilité de réaliser
 - ✓ Chez la maman: observation/soin périnée, idem suture césarienne, suivi allaitement...
 - ✓ Chez le NN: pesée, évaluation de l'état général, prise de sang/Guthrie...

Pour qui?

- ▶ Pour toutes les patientes habitant dans un rayon de 25km /intercommunale
- ▶ Pour toutes les patientes qui quittent la maternité à partir de J2 (conditions à valider)

Organisation

- ▶ Pour la patiente qui quitte la maternité au J2:

Visite à J3 / J5 par la sage-femme au domicile avec un maximum de 10 jours

Obligation de présenter le NN à la consultation pédiatrique entre J7 et J10 au CHRV

- ▶ Pour la patiente qui quitte la maternité au J3 ou après:

Visite à J5 par la sage-femme au domicile

Si on systématise le retour à J2

- ▶ Augmentation de l'équipe
- ▶ Réflexion collaboration avec SF indépendantes de la région et à l'extérieur
- ▶ Renvoi systématique vers le médecin traitant pour le retrait des fils en cas de césarienne